

Directeur Centre Social FUMAY-CHARNOIS-ANIMATION

Le Centre Social Fumay-Charnois-Animation situé à Fumay dans le département des Ardennes, commune de 3600 habitants, zone d'influence (5000 habitants), recherche un Directeur/trice. Par délégation du Conseil d'Administration et en cohérence avec les valeurs de la charte nationale des centres sociaux fédérés et des circulaires CNAF de juin 2012 et mars 2016 n°2016-005 concernant l'Animation de la Vie Sociale et les valeurs de l'association, il/elle est garant du projet social, de sa mise en œuvre et de son évaluation.

La structure :

Budget : 1 100 000 € annuel

Usagers : 1096

Adhérents : 671 familles adhérentes

Salariés : 32 ETP : 24,63

LE POSTE :

Statut :

- . Directeur de Centre Social Contrat à Durée Indéterminée – Statut cadre.
- . Convention collective des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA)
- . Pesée de l'emploi : entre 778 et 810 points
- . Salaire annuel correspondant entre 42 000 € et 52 000 € selon pesée.

Conditions d'emploi :

- . Poste à pourvoir pour le 1^{er} novembre 2017.
- . Période de tuilage avec le Directeur en poste de novembre 2017 à mars 2018 (pour faciliter le passage de relais).
- . Date limite des candidatures : 1^{er} septembre 2017
- . Entretiens avec le Jury : à partir du 12 septembre 2017
- . Diplôme de niveau II dans le domaine de l'animation sociale, des carrières sociales, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale,
- . Compétences avérées dans les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure, expérience en Direction de Centre Social souhaitée.
- . Bonne qualité rédactionnelle indispensable et maîtrise avérée des écrits professionnels.
- . Permis de conduire en cours de validité exigé

Pour postuler :

Vous devez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum-vitae à l'attention de Monsieur Le Président du Centre Social FUMAY-CHARNOIS-ANIMATION Rue Francis de Pressencé BP 35 - 08170 FUMAY.

mail : fumay-charnois.animation@wanadoo.fr

FINALITES DE LA FONCTION

- **Le Directeur est le garant** de la conception, du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet social de la structure dans le cadre des valeurs et principes de l'animation de la vie sociale :
 - Le respect de la dignité humaine ;
 - La laïcité, la neutralité et la mixité sociale ;
 - La solidarité ;
 - La participation et le partenariat

- **Il mobilise** l'ensemble des acteurs et des partenaires du territoire pour contribuer au « bien vivre ensemble » en favorisant une dynamique collective.
- **Il assure** le bon fonctionnement de l'équipement, le management de son équipe et la gestion des ressources mises à disposition.
- **Il pilote** avec l'instance de gouvernance, la démarche politique et stratégique du centre social.

MISSIONS :

Le Directeur :

- Conçoit et conduit le projet d'animation globale articulé à la vie locale dans une dynamique territoriale
- Anime et coordonne les partenariats
- Développe la dynamique participative au sein du centre social et du territoire
- Gère les ressources humaines salariées et bénévoles
- Assure la gestion administrative et financière de la structure

QUALIFICATION ET COMPETENCES :

L'exercice de la fonction de Directeur nécessite une qualification de niveau II

- Carrières sociales
- Animation sociale
- Développement local
- Ingénierie sociale

La fonction nécessite des compétences avérées dans les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure :

- Conduite de projet dans un environnement complexe
- Animation du partenariat, de la vie associative, du bénévolat
- Gestion des ressources humaines
- Coopération des bénévoles
- Gestion financière
- Gestion administrative

Mission spécifique : le nouveau Directeur(trice) sera chargé(e) dans un premier temps, d'élaborer le nouveau projet social avec l'équipe, les administrateurs et les habitants (septembre 2018) pour agrément 2019-2021.

DESRIPTIF DU POSTE :

Le, la Directeur (trice), de Centre Social est le garant de la mise en œuvre du projet social agréé par la CAF. A ce titre, il pilote l'ensemble des domaines d'activités du centre.

Son activité se déploie dans les domaines suivants : conduite de projet, développement social local, partenariat et gestion des ressources humaines et des ressources financières.

Il joue un rôle de médiation entre les instances de pilotage (conseil d'administration, bureau), les partenaires financiers et l'équipe de professionnels, de bénévoles et les usagers-habitants dans le cadre du projet social défini et articulé aux politiques sociales locales.

L'ensemble de ces domaines requiert un profil qualifié et expérimenté dans le travail d'équipe et le développement de projet.

Le, la Directeur (trice), garant de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Projet Social :

- En impulsant une dynamique auprès de tous les acteurs (bénévoles, habitants, salariés et partenaires), le Directeur contribue activement à l'élaboration des orientations du Projet associatif, à partir :
 - Du diagnostic du territoire et du croisement des différentes données,
 - De l'écoute des besoins ou des projets des habitants et des associations du territoire, de l'analyse de l'environnement
 - De la connaissance des innovations, des expériences et des politiques dans le domaine du développement social, culturel ou économique,
 - En appréhendant la complexité, il accompagne l'élaboration de propositions d'orientations ou d'actions.
- Il soutient les projets et les actions ainsi définis.
- Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale annuelle, le Directeur élabore avec le Conseil d'Administration ou avec l'instance et/ou le Bureau une proposition d'évaluation du Projet social.
- Il met en place les conditions de la participation active des acteurs.

Compétences liées aux activités de développement social :

- Connaissance et maîtrise du diagnostic participatif (élaboration et mise en œuvre),
- Connaissance et maîtrise de la méthodologie de projet (élaboration mise en œuvre, évaluation) dans une démarche de développement social et solidaire,
- Analyser l'environnement local (enjeux, priorités, attentes des différents acteurs),
- Analyser la demande sociale et l'intérêt du partenariat,
- Connaître les politiques publiques (institutions, compétences, financement, contrats divers),
- Mobiliser les acteurs et les ressources du territoire,
- Créer les conditions de réalisation du projet social du centre social,
- Veiller à la cohérence des actions du Centre Social en cohérence avec le projet social,
- Organiser et structurer une démarche participative avec l'équipe professionnelle, les bénévoles et les habitants.

Le, la Directeur (trice), en charge de la gestion financière de la structure :

- Il accompagne le Conseil d'Administration dans le cadre de la définition des orientations nécessaires à l'élaboration du Budget.
- Il présente le Budget à la validation des instances ad hoc de façon claire, explicite et argumentée en faisant ressortir les options et les risques
- Il est responsable de l'exécution du Budget dans le respect des orientations politiques définies, informe régulièrement l'instance responsable de la situation financière (respect des échéances, des négociations, trésorerie...).

Le, la Directeur (trice), responsable de la gestion et de l'Administration globale :

- Il développe les capacités financières de l'association en cohérence avec les ambitions du Projet.
- Il est responsable de la tenue des comptes dans le respect des normes applicables aux Centres Sociaux.
- Il est responsable des demandes de subventions et leur compte-rendu d'exécution.
- Il propose des outils de suivi.

Compétences liées à la gestion des financements :

- Il maîtrise les ressources financières par l'inscription dans les politiques contractuelles, les dispositifs, les différentes politiques locales,
- Il s'assure de la conformité des projets avec la réalité économique,
- Il a les connaissances et le savoir-faire en matière de comptabilité et budget (analyse des comptes, comptabilité analytique)
- Il développe les capacités financières du Centre Social en cohérence avec les ambitions du projet social,
- Il maîtrise les indicateurs de gestion.

Le, la Directeur (trice), responsable du personnel (compétence RH) :

Le Directeur dispose d'une délégation de l'employeur

- Il est, par délégation, responsable de l'équipe des salariés permanents ou temporaires.
- Il assure globalement la gestion des ressources humaines dans le cadre de la politique arrêtée par l'association.
- Il participe, en lien avec le Conseil d'Administration, à la définition de l'organigramme, des fiches de poste, des conditions d'embauche et éventuellement de rupture.
- Il définit les champs de compétences de chacun et leur articulation. Il organise le 1er degré* de délégation et son suivi, il anime la vie de l'équipe (appui et suivi).

*Les délégations dévolues au Directeur seront définies dans un document annexe.

- Il anime et coordonne l'équipe d'encadrement du Centre.
- Il est responsable de la gestion administrative du personnel (plannings, congés, horaires, formation...).
- Il propose le plan de formation du personnel.
- Il met en place les procédures de gestion du personnel et veille à leur application dans le respect des obligations légales et conventionnelles.
- Il veille à ce que les instances de représentation du personnel soient élues et en place.
- Il accompagne l'association dans les litiges et contentieux du personnel.

Le, la Directeur (trice), mandataire du Conseil d'Administration et/ou du Bureau :

Le Directeur dispose d'une délégation, donnée par le Conseil d'Administration ou le Bureau, dont il rend compte.

- Il est l'interface entre les instances de l'association, les organismes financeurs, les collectivités locales et les pouvoirs publics et rend compte de ses différents contacts pour permettre aux Membres du Conseil d'Administration d'assurer le suivi politique.
- Il accompagne les démarches politiques des responsables associatifs et possède un mandat de représentation dont il doit rendre compte régulièrement au Président et aux instances élues.
- Il met en œuvre les délibérations explicites du Conseil d'Administration. Il vise tout le courrier de l'association et soumet au Président celui qui touche au fonctionnement global du Centre et d'une façon générale celui qui a un caractère politique.

Le, la Directeur (trice), animateur est en charge du développement de la vie associative :

- Il accompagne la structuration de la vie associative du Centre Social.
- En lien avec la Fédération départementale, il a un rôle de formateur auprès des bénévoles et accompagne, en accord avec les instances, la vie de l'association de façon à responsabiliser les acteurs :
- Il développe la capacité des bénévoles à appréhender leur position politique (interne et externe) et stratégique.
- Il met en place des conditions d'exercice des responsabilités associatives.
- Il assure la fonction de veille et de conseil auprès des élus associatifs.
- Il structure et dynamise la participation des habitants pour les aider à passer de la mobilisation à l'action et favorise l'implication de ceux-ci (usagers ou non de la structure) dans les instances du Centre.
- Il transmet toutes les informations nécessaires aux instances, argumente les propositions et participe aux discussions.
- Il présente les enjeux relatifs aux décisions du Conseil d'Administration et du Bureau de la manière la plus objective possible. Il veille à préparer l'animation des différentes instances de façon à ce que chacun assume son rôle.
- Il assure la coordination entre les différents acteurs. A ce titre, il développe la communication interne entre les adhérents et les secteurs d'activités, ainsi que la communication externe pour valoriser les actions.

Compétences liées aux activités d'accompagnement et de développement de la vie locale :

- Il possède une bonne connaissance du fonctionnement des réseaux associatifs et des partenariats institutionnels et participe à leur développement.
- Dans la mise en œuvre du Projet associatif, il développe des relations avec l'ensemble des partenaires susceptibles d'apporter leur contribution : Partenaires associatifs (associations d'habitants du quartier, autres Centres Socioculturels, ...) et également partenaires institutionnels (Caf, Villes, Services de l'Etat, ...).
- il anime une démarche de développement social local.

Le, la Directeur (trice), acteur au sein du Réseau des Centres Sociaux :

Dans le cadre des travaux fédéraux, le Directeur participe la vie du réseau et accompagne les acteurs du Centre pour leur implication réelle

- Il initie ou participe à des projets communs, dans le réseau des Centres Sociaux.
- Il assure la communication dans les deux sens avec le réseau.

Activités de relation et de communication :

- Il représente le Centre Social dans les instances extérieures et communique sur le Centre Social.
- Il est l'interface entre les instances, les partenaires financeurs, les collectivités locales, les pouvoirs publics.
- Il permet à l'instance de pilotage d'assurer le suivi politique en rendant compte des actions, démarches, contacts.
- Il maîtrise les techniques relationnelles.
- Il s'adapte aux langages des différents acteurs.